

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 02/07/2018	Nombre de membres en exercice :	11
	Nombre de membres Présents :	6
	Nombre de membres Absents :	5
Date Affichage 02/07/2018	Nombre de procurations :	0
	Nombre de votants :	6

Séance du 6 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C,
Absents excusés : VERGES B, BRILLIARD M

Objet de la Délibération :
ANNULLATION DE DETTES DE MME TIBAUT DELPHINE

Le Conseil Municipal, Sur le rapport de la Commission de surendettement du Tribunal d'Instance et la proposition du Comptable Public de Mont-Louis, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'instruction comptable et budgétaire M 49, Considérant que l'annulation de titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal, Considérant la situation économique des redevables,

DELIBERE A l'unanimité,

ACCEPTE la requête du Comptable Public et admet en créances éteintes certains titres de l'exercice de 2010 et 2011 pour des recettes émises sur le budget de l'eau pour un montant de 224,35€.

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 au compte 6542 sur le budget de l'eau pour un montant de 224,35€.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE à annuler le solde de la dette, soit un montant de 224,35 €.

DECIDE d'émettre la réduction de titre de recette correspondant à ce montant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 06 juillet 2018

Le Maire



P. LOOS